

COMMUNIQUE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA DEFENSE NATIONALE DU 17 MARS 2020.

Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat, a présidé ce mardi 17 mars 2020, à Koulouba, une réunion Extraordinaire du Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN) à laquelle ont pris part, outre les ministres concernés, les experts du Comité Scientifique du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et ceux de la Défense.

L'ordre du jour unique a porté sur les mesures relatives à la Pandémie du coronavirus au Mali.

Même si tous les cas suspects notifiés au Mali ont été testés négatifs, la menace demeure, d'où la nécessité d'une plus grande vigilance.

Par conséquent, le Conseil Supérieur de la Défense Nationale a pris les mesures importantes suivantes à compter du jeudi 19 mars 2020 :

1. la suspension jusqu'à nouvel ordre, des vols commerciaux en provenance des pays touchés, à l'exception des vols cargos ;
2. la fermeture des écoles publiques, privées et confessionnelles (maternelles, primaires, secondaires et supérieures) y compris les medersas et ce, pendant trois (3) semaines;
3. la suspension jusqu'à nouvel ordre, de tous les regroupements publics y compris les ateliers, les colloques, les séminaires, les meetings populaires ;
4. l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes-barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ;
5. La fermeture jusqu'à nouvel ordre des boîtes de nuit et bars dancings.

Par ailleurs, en ce qui concerne les rassemblements à caractère religieux, le gouvernement engagera incessamment des consultations avec les responsables du Haut Conseil Islamique, de la Ligue des Imams, des Eglises Catholiques et Protestantes ainsi qu'avec d'autres autorités religieuses et culturelles du Mali afin de convenir des mesures appropriées pour assurer la santé des fidèles.

Son Excellence Monsieur le Président de la République exhorte l'ensemble des populations vivant au Mali à la responsabilité et au strict respect des mesures de Santé Publique.

Vu l'urgence de la situation, le Président de la République, a décidé la mise en place d'une enveloppe initiale de six milliards trois cent millions (6 300 000 000) F CFA pour lutter contre la pandémie de Coronavirus.